

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *Travail* Progrès

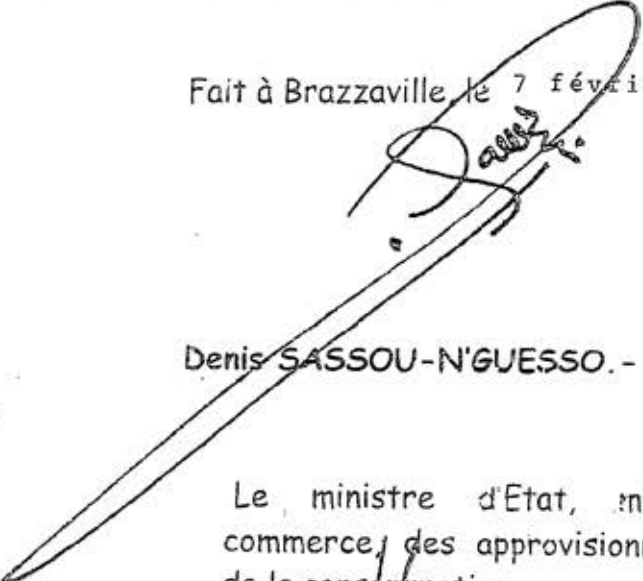
Loi n° 2 - 2019 du 7 février 2019
autorisant la ratification de l'accord portant création de la zone
de libre-échange continentale africaine

*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, dont le texte est annexé à la présente loi.


Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 février 2019

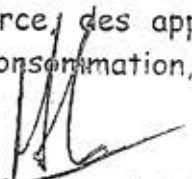

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

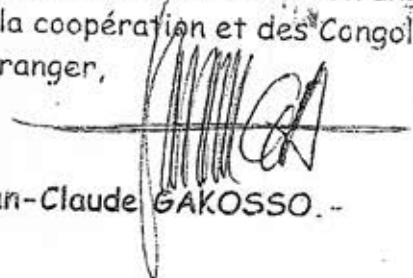
Le Premier ministre, Chef
du Gouvernement,


Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre du
commerce, des approvisionnements et
de la consommation,


Alphonse Claude NSILOU.-

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et des Congolais de
l'étranger,


Jean-Claude GAKOSSO.-